

Grâce au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie et la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte
Fiche d'Opération standardisée n° BAT-EQ-127 : Luminaire d'éclairage général à modules LED

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CROISSANCE VERTE



Réalisez jusqu'à

80%

d'économies sur vos factures d'éclairage et de maintenance



SPOT GU10 ET SON SUPPORT

- Puissance 5,5 W - 220 V
- Lumens 550 LU - Kelvin 3000 K
- Durée de vie 50.000 H
- Classe énergétique A+
- Garantie 2ans

CHANGEZ L'ÉCLAIRAGE DE VOS LOCAUX ! PASSEZ AUX LED POUR 0€*

le luminaire est livré avec son support et la lampe

FIN DE L'OPÉRATION LE 31 MARS 2019 !

UNE SOLUTION



Thomas Watt
LIGHTING PRO

* L'offre comprend uniquement la fourniture du luminaire, l'installation n'est pas comprise.

CONTACT

www.thomaswatt.fr

tertiaire@thomaswatt.fr

3 ÉTAPES

POUR RÉDUIRE VOS FACTURES ÉNERGÉTIQUES !

UNE SOLUTION



Thomas Watt
Lighting Pro



Recensement

Communication du nombre de points lumineux par les services techniques.

01



Devis à valider

1. Devis pour les produits.
2. Calcul de la prime CEE.

02



Relamping

Relamping à moindre coût réalisé par un professionnel et créant jusqu'à 80% d'économies sur la facture d'éclairage et une division par 5 des frais de maintenance. Seule l'installation reste à votre charge.

03



Qu'est-ce que le relamping ?

Le relamping consiste à changer le système d'éclairage d'un bâtiment comme par exemple des parties communes. Tous les bâtiments tertiaires existants (hôtellerie, restaurants, commerces, bureaux et santé) sont alors équipés de lampes plus performantes telles que des luminaires LED.

Les luminaires à modules LED fournis pour vos bâtiments sont financés à 100% par les CEE. L'installation reste à votre charge, à des tarifs défiant toute concurrence négociés auprès de professionnels.

CONTACT

www.thomaswatt.fr

tertiaire@thomaswatt.fr